

Date de dépôt : 7 juillet 2020

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2019

Rapport de M. Jean-Luc Forni

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Olivier Cerutti a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 24 juin 2020.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey et M. Olivier Fiumelli, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Discussion et déclarations des groupes

Un commissaire (EAG) annonce que son groupe va s'abstenir sur ce vote. Il n'y a pas d'irrégularité d'un point de vue comptable, mais il y a quand même un aspect politique dans le vote. Ces derniers mois, on a vu à quel point les politiques de rationalisation économique de la santé peuvent avoir des effets catastrophiques. Les pays qui ont le plus souffert du COVID-19 sont ceux qui avaient le plus massivement diminué le nombre de lits d'hôpitaux par habitant. A ce titre, la Suisse et Genève ne faisaient pas exception. Si on continue sur ce trend, on pourrait être incapable de répondre à la prochaine pandémie. Ce même commissaire relève aussi que les réponses aux questions posées à la direction des HUG n'étaient pas très précises. La véritable préoccupation de la direction des HUG étant de rentrer dans ses

frais. Il relève une vraie préoccupation des salariés, que l'on a applaudis tous les soirs à 21h00 pour leur travail admirable mais qui sont sous pression de manière continue, qu'il y ait le COVID-19 ou non. Ils dénoncent depuis longtemps un manque d'effectifs. Le commissaire (EAG) pense qu'on ne devrait pas faire des économies à tout prix, économies bien souvent de bouts de chandelles qui ont, in fine, des répercussions sur la santé de la population et sur les travailleuses et travailleurs.

Un commissaire (MCG) a une appréciation différente. Il constate que les budgets sont en augmentation chaque année malgré les réductions et les économies dénoncées par le commissaire (EAG). Il est vrai qu'un hôpital universitaire a un coût, mais les budgets augmentent chaque année. Ce même commissaire (MCG) pense qu'il faut plutôt féliciter les HUG pour leur bonne gestion. On voit que les HUG essaient de s'adapter aux réalités qui sont changeantes. Il relève aussi des décisions du Tribunal fédéral qui ne sont pas toujours évidentes. Ce ne sont pas des réductions, mais bien au contraire des hausses qui ont permis d'affronter la crise du COVID-19 dans de bonnes conditions. Il est vrai que, par rapport aux crises futures et aux difficultés à venir, les HUG devront encore s'adapter et sont prêts à le faire.

Un commissaire (PLR) réagit à l'intervention caricaturale du commissaire (EAG). Ce dernier se plaint, en effet, de sous-effectifs hospitaliers et, en même temps, n'hésitera pas à se plaindre le jour où l'on va de nouveau engager les troupes sanitaires de l'armée en renfort de ces mêmes hôpitaux. Il rappelle que la Suisse est reconnue comme championne du monde dans la gestion du COVID-19, y compris sur le plan sanitaire. Il ne faut donc pas venir raconter de pareilles salades.

Un commissaire (PDC) précise que les HUG ne maîtrisent pas la tarification des actes qui est un élément relevant du profil des coûts. Les HUG sont les meilleurs élèves au niveau des hôpitaux universitaires suisses en ayant les coûts les plus bas. Malgré tout, avec l'évolution du profil de la patientèle, notamment les patients plus âgés, il est clair que les soins aigus deviennent de plus en plus chers et que le remboursement de ceux-ci ne suit pas. Cela nécessite, même sans vouloir absolument réduire le personnel, d'être très attentif à l'évolution des coûts. Comme dans le cadre des soins à domicile, les organisations qui fournissent les prestations sont obligées de faire avec ce qu'on leur donne. Elles n'arrivent pas à obtenir des augmentations de la rémunération. Quant à la capacité des HUG, ils ont prouvé leur flexibilité pour prendre des mesures adéquates durant la crise du COVID-19. Les HUG ont aussi garanti la stabilisation de 200 intérimaires. Ils permettront, en cas de nouvelle crise, de gérer un regain d'activité et une augmentation des hospitalisations en soins intensifs sans que les HUG soient

paralysés. Dans l'intervalle, ce personnel supplémentaire va être utilisé pour stabiliser les unités de soins.

Votes

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12679 :

Oui :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	1 (1 EAG)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre & préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12679 :

Oui :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	—
Abstentions :	1 (1 EAG)

Le PL 12679 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (12679-A)

approuvant les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2019;
vu la décision du Conseil d'administration des Hôpitaux universitaires de Genève du 30 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels des Hôpitaux universitaires de Genève comprennent :

- a) un bilan après répartition du résultat au 31 décembre;
- b) un compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre;
- c) un tableau de mouvements des fonds propres consolidés;
- d) un tableau des flux de trésorerie après répartition;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.